

## **Développement Economique - Appui à l'immobilier d'entreprise - Développement de la Société IMASONIC - Cession d'un terrain communal à la SICOMI BATIFRANC**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** La Société IMASONIC est actuellement installée dans la pépinière d'entreprises IEN où elle a été créée en 1989.

Aujourd'hui IMASONIC doit quitter la pépinière et a souhaité poursuivre son développement sur le site du Parc Scientifique et Industriel.

IMASONIC produit des transducteurs ultrasonores et des dispositifs électroacoustiques. IMASONIC en assure la conception, le développement et la fabrication. Les principaux domaines d'application sont les suivants : diagnostic et thérapie médicale (échographie, destruction de calculs...), contrôle industriel (détection de défauts, mesures de vitesse, de distances, d'épaisseurs...).

IMASONIC commercialise ses capteurs en France et à l'étranger auprès de clients spécialisés, parmi lesquels figurent SIEMENS, DASSAULT, FRAMATOME...

La Société emploie actuellement 14 salariés ayant tous un niveau de qualification élevé (techniciens supérieurs ou ingénieurs).

Le Parc Scientifique et Industriel des Montboucons apparaît naturellement comme le site d'accueil privilégié pour IMASONIC.

Le projet immobilier prévoit la construction d'un bâtiment de 700 m<sup>2</sup> environ pour un investissement de l'ordre de 2 800 000 F. Ceci devrait permettre d'augmenter sensiblement l'activité de la société.

L'effectif devrait atteindre près de 20 salariés d'ici 2 ans.

Pour l'implantation d'IMASONIC, le dispositif suivant est envisagé :

### **I - Cession d'un terrain communal à la SICOMI BATIFRANC**

Un terrain communal, cadastré section HS n° 215, situé dans le périmètre du Parc Scientifique, rue Alain Savary, s'avère correspondre aux souhaits d'IMASONIC.

L'aliénation de la parcelle se ferait au profit de la SICOMI BATIFRANC qui mettrait ce terrain à la disposition d'IMASONIC par le biais d'un contrat de crédit-bail.

La Ville de Besançon céderait donc à BATIFRANC une parcelle de terrain, libre de toute servitude, d'une superficie de 34 a 74, au prix de 125 F HT le m<sup>2</sup>, soit une somme totale de 434 250 F HT.

### **II - Intervention à titre d'appui à l'immobilier d'entreprise**

La SICOMI BATIFRANC va donc engager un investissement de l'ordre de 2 800 000 F, pour l'acquisition du terrain et la construction du bâtiment.

Pour contribuer à la réussite de cette opération, les collectivités locales envisagent d'intervenir de la manière suivante :

- la Région apporterait à BATIFRANC une bonification d'intérêt à hauteur de 280 000 F, en considérant le caractère de haute technologie de l'activité créée

- le Département apporterait à BATIFRANC 500 000 F à titre de subvention du Fonds Départemental de Développement Economique

- la Ville de Besançon abonderait ce dispositif à hauteur d'une subvention de 500 000 F, versée à BATIFRANC, à titre d'aide à l'immobilier.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider :

1) l'aliénation de la parcelle communale cadastrée HS n° 215, au prix de 434 250 F HT, la TVA étant acquittée par la SICOMI BATIFRANC en sa qualité d'acquéreur

2) l'encaissement du montant de l'aliénation au chapitre 908.0/210.91004.30100 et par conséquent d'ouvrir en recettes et dépenses au budget supplémentaire de l'exercice courant par décision modificative, un crédit de 434 250 F au chapitre 908.0/210.91004.30100

3) d'allouer une subvention d'équipement de 500 000 F à la SICOMI BATIFRANC, à titre d'appui à l'immobilier d'entreprise. Les crédits nécessaires sont inscrits à hauteur de 400 000 F au BP 91, chapitre 908.0/235.91036.30200, qu'il convient de transférer au chapitre 914/130.91060.30200. Le solde de 100 000 F sera à prévoir au BP 92

4) d'autoriser M. le Député-Maire à signer les actes à intervenir pour concrétiser ces dispositions, ainsi que la convention à passer avec IMASONIC, indiquant les engagements réciproques de la société et de la Ville de Besançon, notamment quant à la création d'emplois et à l'affectation du terrain cédé.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est un dossier intéressant et je vais demander à Jean PONÇOT d'en dire deux mots car c'est la première installation sur le site du parc scientifique.

**M. PONÇOT** : Effectivement Monsieur le Député-Maire c'est la première entreprise qui va s'installer sur le parc scientifique, j'allais dire presque en même temps que sa naissance, avant même sa naissance. A vrai dire nous avons essayé de trouver un terrain qui n'obère pas les réflexions que nous menons actuellement sur l'aménagement du parc scientifique, donc il sera un peu en bordure. Nous avons pris cette décision car il s'agit d'une entreprise typique qui répond parfaitement aux objectifs que nous avons recherchés en créant le parc scientifique. En effet, la commission présidée par M. MAILLARD qui est Conseiller Municipal ici, avait défini effectivement 5 activités dans lesquelles au moins 3 devaient être nécessaires pour s'installer sur le parc scientifique, à savoir la recherche, le transfert de technologie, la conception, l'industrialisation, la production. Monsieur le Député-Maire, cette petite entreprise qui sort de la pépinière de Palente répond à ces cinq critères, et par conséquent c'est pour nous une entreprise qui doit marquer cette implantation.

Cette entreprise doit bien entendu bénéficier des aides de la collectivité et c'est pour cela que de longues négociations ont eu lieu entre la Région, le Département et la Ville de Besançon et qu'on vous soumet ce dossier aujourd'hui. Je dois simplement Monsieur le Député-Maire vous demander de revoir l'encaissement du montant de l'aliénation de façon à ce qu'il revienne effectivement au budget de l'action foncière comme c'est de tradition quand on vend un terrain.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je crois que c'est un très très bon exemple d'une société qui s'est créée à Besançon grâce à la pépinière de Palente qui a fructifié depuis quelque temps et qui maintenant songe à s'étendre encore et c'est tout indiqué en fonction de la production qui est la sienne de la mettre dans ce parc scientifique. Alors je crois que nous l'implantons à la frontière du parc scientifique afin de ne pas obérer le reste puisqu'une commission comme on l'a indiqué, est en train de réfléchir sur l'ensemble du parc.

**M. JACQUEMIN** : Monsieur le Maire, ce dossier est intéressant puisqu'il vient appuyer l'implantation d'une entreprise nouvelle dans un secteur de technologie de pointe, donc réjouissons-nous. Ma question est la suivante : vous nous demandez de venir abonder de 500 000 F le montage financier de l'immobilier industriel, je crois qu'il y a si mes renseignements sont bons 10 ou 12 créations d'emploi, est-ce que c'est cela ? Nous allons vite épuiser nos ressources budgétées pour ce type d'actions je pense. Ne pensez-vous pas qu'il y a là dans ce dossier une démarche nouvelle ? Je ne dis pas qu'elle est mauvaise mais en tout cas elle mériterait certainement un débat. Je pense que nous n'allons pas le faire ce soir, mais à l'évidence au moment des orientations budgétaires, si la Ville souhaite

s'engager lourdement dans un appui à l'immobilier industriel et notamment à l'occasion du parc scientifique des Montboucons, il faudrait effectivement que nous puissions en parler ici, c'est un élément de politique et de développement économique dont le Conseil Municipal doit débattre. C'est un des exemples également où les syndicats mixtes qui vont gérer les différentes zones d'activités font qu'on est un peu dessaisi Monsieur le Maire des orientations de politique économique particulièrement qui sont prises et que les syndicats mixtes opèrent pour nous comme des paravents par rapport aux politiques générales de la Ville, notamment dans cette manière de développement économique.

Le cas est très intéressant, il est révélateur mais je crois que rapidement nous allons arriver au bout de nos ressources financières pour ce type d'opération, donc cela demande de plus amples développements. En tout cas je suis preneur moi à l'occasion du débat d'orientations budgétaires d'un petit débat là-dessus afin de savoir ce que nous voulons faire soit en direction d'aide à la création d'emplois, soit en direction d'aide à l'immobilier industriel avec des critères comme vous l'indiquez mais cela mérite d'en débattre.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** C'est une opération qui, vous l'avez remarqué, coûte très très peu à la Ville puisque nous abondonons le Département et la Région à hauteur de 500 000 F mais c'est une parcelle communale que nous allons vendre 434 250 F, ce qui fait qu'au bout du compte c'est encore nous qui nous en tirons le mieux par rapport à l'aide Région et Département, financièrement parlant. Le foncier n'est pas gratuit heureusement et on essaie de l'utiliser au mieux.

**M. PONÇOT :** Je voudrais vous donner quelques compléments sur les questions d'effectifs que vous nous avez posées et sur la question de fond.

Sur le problème des effectifs, si nous reprenons la démarche effectivement de IMASONIC, ils sont arrivés à Besançon il y a 18 mois, ils étaient 4 ingénieurs venus de la région Rhône-Alpes. Cette entreprise s'est développée assez rapidement pour arriver à 8 puis 10 employés. Il est évident qu'il fallait trouver d'autres solutions et sortir le plus rapidement possible de la pépinière, c'était absolument nécessaire. Le Député-Maire et moi-même avons été plusieurs fois à IMASONIC et ils sont vraiment beaucoup trop serrés. Il fallait donc trouver une solution. Ils ont encore embauché pour arriver maintenant à 12 en fonction précisément des projets qui voient le jour aujourd'hui. Par conséquent, l'augmentation en fait des effectifs n'est pas de 12 à 20 mais de 4 je dirais ou mettons 8 à 30 parce que j'ai voulu prendre dans ce rapport si vous voulez l'effectif minimal envisagé par l'entreprise ; en principe, ils seront probablement dans deux ans au moins 30.

Sur le fond, il est évident que la politique d'aide de la Municipalité aux entreprises ne se fait pas n'importe comment, que nous avons déjà défini un certain nombre de critères. La récente commission en a débattu et en particulier elle a bien défini que la Ville de Besançon souhaitait aider la création d'entreprises significatives pour le tissu industriel de Besançon, c'est-à-dire que nous n'allons pas aider n'importe qui et surtout pas les canards boiteux. Il s'agit au contraire d'aider, sur les créneaux qui sont ceux de la Ville de Besançon et de la Région, les entreprises qui veulent s'implanter ou qui nous donnent un plan de développement significatif. Je crois que ce n'est pas le premier dossier. Nous avons déjà aidé PRESSMATIC, SM2E et d'autres dossiers vous seront encore soumis. C'est un débat effectivement de fond dont on pourra parler plus longuement à une autre occasion.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Merci de tout cela. C'est vrai qu'il faut souvent répondre au quotidien à des demandes. On ne peut pas attendre une décision du Conseil Municipal pour rechercher une solution à IMASONIC ou pour traiter avec SM2E comme tu viens de l'indiquer, mais d'autre part je crois que l'existence de syndicat mixte pose un problème j'allais dire de démocratie et de décision à prendre au niveau d'un Conseil Municipal. Nous passons de plus en plus par des syndicats ou syndicats mixtes où notre assemblée est représentée, c'est le cas de toutes les assemblées, mais le syndicat créé sa propre politique sans qu'il y ait un lien constant avec l'assemblée communale. Donc peut-être faut-il envisager que régulièrement, comme on le fera donc en février, on prenne sur un Conseil Municipal pour passer en revue les différents syndicats, leurs activités, etc. que vous ayez des dossiers, surtout quand il y a des options à prendre.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.